L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'elle ne viendra pas être payée en dehors de la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera décompté avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de cinquante lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Les encans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agents pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour suppléer l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c. devront payer autant des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c. seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait un répondant.

Les THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, feront insérer chaque jour de nouvelle annonce, pendant la saison des plaisirs, paieront $250.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANS.
Nouvelle Orléans, le 3 janvier 1839.
L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette compagnie, pour l'année courante, aura lieu Lundi 14 du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
4 jan—8 S. S. RELF, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS DE LA NLLE ORLEANS—Les actionnaires sont et demeurent prévenus que le sixième paiement est payable le 6 du mois de février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp. E. L. TRACY,
5 janv—12, 2m Secrétaire

AVIS—COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'ATLANTIQUE contre les risques de la mer et de l'incendie—Le 4 janvier 1839—L'élection annuelle des directeurs et officiers de cette Compagnie aura lieu au bureau, rue du Canal, le lundi 14 du courant. Par ordre de la Direction.
4 janv—7 C. BRIGGS—Secrétaire

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 3 janvier 1838—Une élection, par les actionnaires, de six directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, lundi le 4 février prochain, entre 11, heures du matin et 3 de l'après-midi.
Par ordre de la Direction.
3 janv J. P. PERRAULT—Caissier

BANQUE DES MERCHANTS.
Nouvelle-Orléans, le 19 déc. 1838.
L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures jusqu'à midi. W. W. FRAZIER,
19 dec—45 Caissier.

BANQUE DES MERCHANTS.
Nouvelle-Orléans, le 18 déc. 1838.
AVIS—Cette banque tire à vue sur Philadelphie et New-York W. W. FRAZIER,
19 dec—10 Caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE & DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1838.
LES livres de transfert de cette institution seront fermés du 3 au 7 Janvier prochain inclusivement.
24 dec—11 J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—24 déc. 1838—Cette banque sera fermée mardi 25 du courant, et elle le sera aussi les 1er. et 8 janvier prochains. Les billets dus les jours sus mentionnés devront être payés les lundis précédens.
23 dec GEO HALL ...

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 21 déc 1838—Cette banque sera fermée, mardi 25 du courant et le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets dus ces jours, devront être payés la veille. Les offres à l'escompte devront être faits les samedis précédens.
23 dec MARTIN GORDON, Jr. Caissier

BANQUE DES AMELIORATIONS—Cette Banque sera fermée mardi 25 courant, ainsi que le 1er. et le 8 de janvier prochain. Les billets dus ces jours, devront être effectués les lundis, et les offres pour l'escompte devront être faites les samedis précédents. J. B. RABOTEAU,
21 dec Caissier.

BANQUE D'ORLEANS.
Le 20 décembre 1838.
L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le lundi 7ème jour du mois de Janvier prochain, depuis midi jusqu'à deux heures.
Par ordre de la Direction.
21 dec—13 J. F. NISBET, Caissier.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ET DE BANQUE D'ATCHAFALAYA
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1838.
CETTE banque sera fermée Mardi prochain, 25 du courant, et les Mardis 1er et 8 de janvier prochain. Les notes et les billets dus ces jours-là seront payables les Lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte devront être présentés les Samedis précédents. C. HARROD, caissier.
21 dec

BANQUE DE CARROLLTON—20 Décembre 1838—Cette Banque sera fermée mardi, 25 du courant, et les mardis 1er. et 8 janvier prochain. Les paiements dus ces jours-là, devront être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents.
21 dec JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 20 Décembre 1838.—Cette Institution sera fermée mardi 25 du courant, 1er. et 8 Janvier prochain. Les paiements de billets dûs ces jours-là, devront être faits la veille, et les billets offerts à l'escompte devront être faits les lundis précédents. A. BAUDOUIN,
21 dec—15 Caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZE de la Nouvelle-Orléans—19 Décembre 1838.—Cette banque sera fermée les mardis 25 du courant, et 1er et 8 janvier prochain. Les paiements dus ces jours-là, doivent être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents. J. W. HOUSTON,
20 dec—15 Caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.
L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 21 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi.
20 dec C. HARROD, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ—4 décembre 1838—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.
5 déc J. W. HOUSTON—Caissier

BANQUE DE CARROLLTON.—Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1838.—L'élection annuelle des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la Maison de Banque, lundi 7 Janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.
4 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

POELES!—POELES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon, de Spear, patentés, de toutes grandeurs; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles à fourneaux idem à James, à deux et trois bouilloires; fours de campagne; poêles à navires et à steamboats; aussi, des tuyaux de poêles, que l'on posera sur demande. 24 dec—u

MORUS MULTICAULIS—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de Morus-Multicaulis, véritables, et de première qualité, de quatre à neuf pieds de haut et garnis de branches. On invite les amateurs à venir les examiner.
Il a également reçu par le navire Octorara, et actuellement en déchargement 1000 pêchers et autres arbres fruitiers. W.M. DINN,
20 déc 17, rue de la Commune.

A VENDRE—Une excellente VACHE du Nord, et son VEAU. S'adresser à bord du navire Louisville, au capitaine, en face du Marché aux Légumes. 3 jan

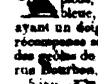
CHEVAL EPAVE—Il a été trouvé sur la Levée, le 1er. Janvier 1839, un cheval créole (gris), ayant les quatre pieds ferrés.
Si d'ici au 15 du courant, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu le samedi suivant, par P. A. Guillotte, encanteur, au lieu ordinaire des ventes.
J. YOUENES, Capitaine de la Garde,
4 jan—4 3me. Municipalité.

MARRONNAGES.

Partie maronne, depuis le 3 janvier courant, la négresse GENNY, âgée de 30 ans, taille 5 pieds, étant vêtue d'une robe de cotonnade bleue, schall lilas et mouchoir de tête rouge, ayant un doigt estropié par un panaris. Une bonne récompense sera donnée à celui qui la conduira à une des geôles de la Nouvelle Orléans, ou chez son maître, rue Bourbon, entre Ursuline et Hôpital.
5 jan—1 F. B. PETRAUD.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Partie marronne de chez le soussigné, la négresse nommée NANCY, fortement constituée, âgée d'environ 24 ans, parlant le bout de la langue, vêtue en jaune. On pense qu'elle s'est égarée; elle avait un panier à la main. La récompense susdite sera donnée à celui qui la fera retrouver.
FRANCIS MAGUIRE,
4 janv—3 Enc. des rues Joseph et Foucher.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron, de chez le soussigné, il y a environ deux semaines, un griffe foncé nommé BAZILE ou JIM, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 p. 5 ou 6 pces. Le jour avant son départ, il a été vu conduisant un dray à l'encoignure du Rail-road de Pontchartrain et de la Levée. Il a une femme dans la rue Casa Calvo, entre celles de Mandeville et d'Espagne. Cet esclave ne parle qu'anglais. Il portait, lors de son départ, un chapeau gris avec un ruban vert, une lévite courte à la façon des marins, un pantalon de cotonnade et une chemise blanche. Il est bien connu au cabaret de Mr. John, encoignure des rues d'Espagne et Casacalvo. La récompense susdite sera donnée à celui qui le conduira dans une des geôles de cette ville, ou chez son maître, No. 221, rue des Magasins, faubourg Ste. Marie.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir cet esclave, sous les peines prévues par la loi.
13 déc—1 P. SHEILS.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Est partie marronne de chez le soussigné le 25 du courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée d'environ 24 ans, taille de cinq pieds cinq pouces, [illegible] parlant l'anglais et le français. La récompense [illegible] dans une des geôles de cette ville.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous les peines [illegible] 26 décembre 1838.
FELIX BAILEY.

ECOLES.

ACADEMIE DE DANSE.
NOUVELLE METHODE.
MR. J. DEVOTI prévient le public, et les pères de famille, qu'il donnera des Leçons de Danse, les lundis, mercredis et vendredis, à commencer de 7 heures du soir, à sa classe No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.
Le prix des leçons en classe est de $8 par mois, payables d'avance, et les leçons à domicile ou particulières $12. 31 dec—1m.

COLLEGE DE VERSAILLES—Mr. CABOCHE vient de contracter avec Mr. VARNEY, pour qu'il enseigne la musique vocale dans son établissement. Ce professeur y donnera aussi des leçons particulières de chant, de piano et de violon. Les parents qui désireraient faire apprendre ces instruments à leurs enfants, peuvent dès maintenant, s'adresser à Mr. CABOCHE.
Conditions—$12 par mois pour l'étude du chant, du piano ou du violon, y compris le solfège, payable généralement. 3 jan—3

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS—M. VARNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délinéateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.
Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 28 nov

Nouvelle Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
[illegible] St. Philippe et Royale.
Pension par trimestre $70
Demi-pension par mois 12
Externat par mois [illegible]
Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Écriture. 5 nov—6m.

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippe, auprès du Gouvernement,
DIRIGÉE PAR MADAME GRANET.
Conditions:
Demi-pension par mois [illegible]
Externat do [illegible]
Piano do [illegible]
Harpe do [illegible]
Dessin do [illegible]
Danse do [illegible]
Chant do [illegible]
Orgue du Piano [illegible]
Espagnol [illegible]
1° Les livres, ardoises &c, se paient séparément
2° Un mois commencé se paie en entier.
3° Les paiements se font régulièrement chaque mois.
4° Il n'est fait aucune déduction pour les absences pour les vacances.
Madame Granet est secondée par des maîtres choisis, et M. Granet fait les classes les plus élevées.

Institution Jefferson.
PRÉPARATOIRE AU COLLEGE JEFFERSON ET AUTRES, DIRIGÉE PAR B. GRANET, DOCTEUR ES-LETTRES.
PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE CONTI & BIENVILLE.
(Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est on ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. On n'entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.)
L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire, comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques, &c. &c.
L'exactitude, l'ordre et la discipline y seront exigés et observés.
CONDITIONS.
Classe élémentaire, par mois, $10
Classe supérieure, 15
Langue Espagnole, 6
1o. Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.
2o. Un mois commencé se paie en entier.
3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.
4o. Les paiements doivent se faire régulièrement tous les mois.
HEURES DE CLASSES—De 8 1-2 à 3, excepté le jeudi. 18 sept

S. TOBY et Cie. No. 8, Front Levée, reçoivent par les derniers arrivages d'Europe, un nouvel approvisionnement à leur Magasin de Quincaillerie, qui complète entièrement leur assortiment. Ils le tout seront vendre au bon marché pour du comptant, ou de bons billets à ordre de la ville. 24 dec.—a

SUCRE—10 et 12 livres de sucre—Bon café de St-Domingue à l'escalin la livre—Bon vin 24 escalins le gallon; 5000 livres de vieux cuivre; 600 livre de vieux fer, au magasin de ANT. AMCHOUD,
20 nov Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

LES soussignés ayant pris des arrangements à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission; ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et d'accepter [illegible] expéditions.
JOHN T. LAGUERENNE & Co.
Références:
Messrs. James W. Breedlove, Nlle Orléans.
Borie & Bohlen, Philadelphia,
P. L. & E. Laguerenne,
Birkhead & Pearce, Baltimore,
A. Lauber,
P. A. Hargous, New York.
E. K. Collins & Co.
7 déc

AVIS.—Les personnes à qui peut être dû par la succession de T. Mossy Jeune, sont prévenues de faire connaître leur titre au soussigné, et ceux qui doivent, voudront payer entre ses mains.
T. MOSSY.

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits matelots, pardessus, redingotes à la polonaise, mazanielles, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.
ARTICLES POUR HOMMES.
Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.
ARTICLES POUR DAMES.
Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour manteaux, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pèlerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie et filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.
ARTICLES POUR TAILLEURS.
Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.
On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DEGAUX,
12 déc—6m 75, rue Royale.

UNE personne qui a une connaissance pratique des affaires et la routine d'un comptoir, désire trouver une place. Elle est connue dans les villes de l'Ouest et de l'Est, ayant été employée dans les affaires, pendant ces quatre dernières années. Elle désirerait être employée comme marchand ou teneur de livres, travaux auxquels elle a dévoué toute son attention et son influence pour le mieux des intérêts de ses employés. S'adresser à BOGERT & HAWTHORN,
5 déc—tf 63, rue Gravier.

PLANCHES de cyprès pour plancher—100,000 pieds de cyprès à plancher, coupé dans la bonne saison, à vendre à l'entrepôt de M. Gray, ci-devant moulin à scie de Byrne. S'adresser sur les lieux.
25 dec—8

LE soussigné a actuellement en déchargement du Yasoo, une consignation de marchandises des Indes Orientales, qu'il vendra à bon marché pour clore l'envoi: elle consiste en
Une caisse de shals de crêpe, brodés très supérieurs,
Des tables de centre, tables à thé,
Boîtes à thé, Jeux d'échecs, boîtes à cigares,
Boîtes d'amadou avec des allumettes chimiques.
JAMES B. HULLIN,
25 dec 91, rue du Canal, au premier.

GENIÈVRE DE HOLLANDE—Vingt pipes excellent genièvre de Hollande, en débarquement du navire Elizabeth, importés de Rotterdam, par la voie de Londres, à vendre par H. & W. ANDERSON,
8 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE par le soussigné—300 caisses savon de 68 livres chaque, 300 dito de 20 livres chaque, de la marque de Meachant; 100 caisses thé poudre à canon, de 24 livres chaque, 200 dito dito de 6 livres chaque, 200 sacs café de Java.
G. LEGENDRE,
28 déc 16, rue Bienville.

UNE BELLE CHEVELURE
EST de tous les ornements, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On cesse à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances [illegible] le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE [illegible] Baume d'Oldrige.
Lisez la liste suivante.
Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie certifie de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.
Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel.
W. Thatcher Sr., Ministre Méthodiste
Section St-George, No 86, Se rue Nord.
John P. Inglis—331 Arch st.
John D. Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey,—101 Spruce st.
Hugh Macerty,—243 South 7th st.
John Gord Sr.—183 Arch st.
Les hommes ci-dessus [illegible]
Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pensylvanie.
Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes, que je connais très bien Messieurs J. P. Inglis, John S. Furey et Hugh Macerty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et que pleine et entière foi peut être donnée leur certificat.
En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.
PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara, [illegible]
A vendre en gros et en détail par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher St, près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st. New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres. 3 déc—6m

TABAC de la Virginie—40 caisses assorties, en débarquement du navire Louisville, et à vendre par ABRAHAM TRIER,
3 janv 34, rue Gravier

POMMES DE TERRE—200 barils et 500 paniers en débarquement du navire Elizabeth, venant de Londres, et à vendre par E. & J. ANDREWS,
4 jan 32, rue Gravier.

CAFÉ DE LA HAVANE—150 sacs café vert de la Havane, première qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS,
4 jan 32, rue Gravier.

CONFITURES DE LA HAVANE—20 caisses assorties, à vendre par E. & J. ANDREWS,
4 jan 32, rue Gravier.

POMMES.—50 barils pommes de New-York, en débarquement du navire St-Mary, et à vendre par E. & J. ANDREWS,
4 jan 32, rue Gravier.

CHANDELLES DE SUIF—200 caisses et demi caisses, des marques de Bisco et Jackson, à vendre par [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le mardi 15 janvier 1839, à midi, à la Bourse St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, UNE TERRE située dans la Paroisse Jefferson; sur la rive droite du Mississipi, à dix huit mille au-dessus de la Nouvelle Orléans, ayant six cent soixante sept pieds anglais, face au fleuve, formant un triangle contenant environ dix sept arpens de superficie, bornée dans la partie supérieure par une terre appartenant à Manuel Garcia et dans la partie inférieure par l'habitation Rowle & Corbin. Il y a sur ladite terre un moulin à scies à vapeur dont la machine est d'une grande force, une jolie maison de maître, cuisine, cabanes &c.
Plus les douze esclaves suivans,
PEPE, nègre, âgé de 30 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.
RICHARD, nègre, âgé de 31 ans, charpentier, bonne hache, pelle et pioche et scieur de long.
BASTIEN, nègre, âgé de 32 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.
POMPEY, nègre, âgé de 42 ans, bonne hache, pelle et pioche.
PARIS, nègre, âgé de 26 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.
CESAR, nègre, âgé de 36 ans, bon moulinier, bonne hache, pelle et pioche.
NED, nègre, âgé de 36 ans, bon moulinier, bonne hache, pelle et pioche.
WAT, nègre, âgé de 25 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.
GORDON, nègre, âgé de 36 ans, ingénieur, bonne hache, pelle et pioche.
JONAS, nègre, âgé de 25 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.
LAPIN, nègre, âgé de 23 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.
POLLY, dite Pauline, âgée de 24 ans, cuisinière, domestique de maison et blanchisseuse, avec son enfant Thomas, âgé de six mois.
Conditions:—la terre payable un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans; les esclaves un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront livrés que lorsque les acquéreurs se seront conformés aux conditions de la vente et n'en seront pas moins à leurs risques du moment de l'adjudication.
8 déc—8, 29, 31 déc 3 5 8 10 14 15 j

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi, le jeudi 10 janvier, 1839,
Un lot de terre, no. 1, dans l'ilet no. 10, situé au faubourg Montreuil, portant l'encoignure de la Promenade des Bons Enfans et de la rue Elmire, mesurant 30 pieds de face à la Promenade des Bons Enfans, sur 112 pieds un pouce de profondeur à la rue Elmire, mesure anglaise.
Trois autres lots de terre, nos. 2, 3 et 4, situés dans le même faubourg, même ilet, mesurant chaque 30 pieds de face à la Promenade des Bons Enfans, sur 119 pieds un pouce et demi de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.
Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 17 déc

PAR M. BARNETT Sm.
Vente sans réserve.
IL sera vendu jeudi 10 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après désignées, savoir:
1o. UN LOT DE TERRE situé rue Louisa, entre les rues Grands Hommes et Craps. Il existe sur le lot une maison à étages en briques, cuisine, remise, jardin &c.
2o. QUATRE LOTS DE TERRE situés rue Louisa, formant l'encoignure des rues de Craps et Louisa; il se trouve sur ledit lot une maison en bois, cuisine &c.
3o. QUATRE LOTS DE TERRE situés rue des Grands Hommes entre les rues Clouet et Louisa.
4o. UN LOT DE TERRE situé rue Louisa formant encoignure des rues Grands Hommes et Louisa; il se trouve sur ce lot une maison en bois, cuisine &c.
5o. DEUX LOTS DE TERRE situés rue Louisa, contigus aux lots ci-dessus.
6o. UN LOT DE TERRE situé rue des Champs Elysées entre les rues Urquhart et Girod.
7o. UN LOT DE TERRE situé rue des Français entre les rues Urquhart et Girod.
8o. DEUX LOTS DE TERRE situés rue des Champs entre les rues de la Force et de la Vertu.
9o. DIX-SEPT LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, formant partie de l'ilet No. 44, bornés par les rues Féliciana, Célestine, Clouet et Joséphine.
10o. SIX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, dans l'ilet No. [illegible], bornés par les rues Clouet, Joséphine, Féliciana et Solidelle.
11o. DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Lesseps.
Les plans contenant la description de toutes les propriétés ci-dessus mentionnées, seront déposés à la Bourse de Cité quelques jours avant la vente.
Les actes de vente par devant C. Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.
Conditions, à la vente.
Les personnes qui désireraient acheter à l'amiable pourront s'adresser à M Emile Dominique, rue Louisa, entre Grands Hommes et Camp de l'encanteur.
3 janv—7

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu samedi 12 Janvier 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, d'ordre des héritiers de feu Mr. Guillaume [illegible], les propriétés suivantes, situées dans la Troisième Municipalité.
No. 1—UNE MAISON, située au coin des rues Grands-Hommes et Mandeville, composée de deux chambres, une galerie et deux cabinets, construite en colombage, avec une cuisine en briques, deux appartements, puits, latrine, &c; sur un terrain de 33 pieds 9 pouces face à la rue Mandeville, sur 67 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur, sur la rue des Grands-Hommes.
No. 2.—UNE MAISON, briquetée entre poteaux, composée de quatre appartements, construite en bois &c. sur un terrain de 32 pieds, 5 pouces, 5 lignes face à la rue Mandeville, sur 67 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.
No. 3.—UNE MAISON, briquetée entre poteaux, de deux appartements avec une cuisine en bois; sur un terrain de 31 pieds, 4 pouces face à la rue Mandeville, sur 67 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.
No. 4—UNE MAISON, do do do, sur un terrain de 31 pieds, 4 pouces face à la rue Mandeville, sur 67 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.
No. 5—UNE MAISON, briquetée entre poteaux, ayant deux appartements, cuisine en bois; sur un terrain de 30 pieds face à la rue des Grands-Hommes, sur 96 pieds, 6 pouces, 5 lignes de profondeur.
No. 6—UNE MAISON, briquetée entre poteaux, touchant la précédente et ayant les mêmes dimensions, sur un terrain de 30 pieds face à la rue des Grands-Hommes, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur. Le tout mesure américaine.
CONDITIONS—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
3 jan—3, 5, 6, 9, 11, 12

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, jeudi, le 10 du courant, à midi à la Bourse rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale,
1 Lot de terre situé rue Jackson, entre les rues Communes et Canal, à une ilet du Rail-Road de Nashville, ayant 23 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson, sur 98 pieds 10 pouces de profondeur, avec une maison neuve à étage briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres, portes à coulisse, dépense sous l'escalier, puits et citernes, four et cornier briqueté, une chambre au-dessus, [illegible] chambres et galeries, latrines &c. &c.
Les banquettes faites et payées par le propriétaire, le tout loué à raison de $ 720 par an, jusqu'au 1er mars prochain.
Conditions: un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, sans intérêt, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à leurs échéances porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an, mais ce comme clause pénale seulement. L'acte de vente par devant L. T. Caire, notaire public. 3 jan—8

LE soussigné, depuis peu de retour de France, annonce au public qu'il a apporté un grand assortiment d'instruments de musique, savoir:
Pianos droits, dito carrés, orgues d'église, dito de Barbarie de divers genres; orgues à figures; serinettes, guitarres, violons, altos, basses et contrebasses; clarinettes, flûtes, flageolets, ophicléides, serpents droits, trombonnes, trompettes de cavalerie, dito d'harmonie, dito à clefs, cors de chasse et d'harmonie, cornets à 2 et à 3 pistons, cymbales, caisses et grosses caisses, tambourins, triangles, violes, accordéons de différentes grandeurs, cordes de Naples et de Paris et autres fournitures. Musique pour tous les instruments.
Il fait en même temps savoir au public, qu'il se charge des réparations aux divers instruments de musique. F. E. BENOIT.
25 dec—15 rue de Chartres, [illegible]

AVIS est par le présent donné qu'une élection de huit directeurs de la société pour le soulagement des orphelins mâles, qui doivent servir pour l'année prochaine, aura lieu au bureau du caissier de la banque du Canal, lundi 7e. jour du mois de janvier, 1839 depuis midi jusqu'à deux heures sous la surveillance du président. GREEN D DUNCAN,
19 dec—15 secrétaire.

LE GENDRE & BERNIAUD, No. 27, rue St.-Louis, offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages: 20 barriques vin rouge de Montferrand et St-Julien, 50 barils vin blanc Haut-Sauterne; 1,500 caisses vin rouge de St.-Julien et St.-Estèphe, 150 paniers bouteilles à vin, 10 caisses anisette, 50 de paniers champagne, 200 caisses liqueurs assorties, 50 do do do épices chinoises à dessins grecs; 20 caisses marasquin supérieur, 20 do do curaçao; 150 caisses kirsch suisse, 20 do do absinthe et un assortiment général d'épicerie. 27 dec

AVIS—La raison en commandite de F. J. FORSTALL & FRERE, est dissoute par consentement mutuel. F. J. FORSTALL & L. E. FORSTALL, seront chargés de la liquidation, et à cet effet continueront seulement à se servir du nom de la dite raison. F. J. FORSTALL,
27 déc M. DELIZARDI & Co.

AVIS—Les soussignés ont formé une Société sous la raison de FORSTALL, ROMAN & Co., et continueront le même genre d'affaires par commission en général, que faisaient précédemment leurs prédécesseurs F. J. Forstall & Co.
F. J. FORSTALL,
L. E. FORSTALL,
C. H. KERNION,
27 dec CHARLES ROMAN.

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELLE-ORLEANS ET NASHVILLE
Le 22 décembre 1838.
AVIS AUX CONTRACTEURS.—Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 22 de janvier 1839, pour l'entreprise de la construction de cinq à dix milles de chemin commençant à la Passe Manchac, et s'étendant vers cette ville.
On peut voir les spécifications à ce bureau, où l'on fera connaître les conditions. D. HOARD,
26 dec—1m Ing. en chef, et Surintendant.

LE soussigné ayant reçu une commission de député arpenteur des terres des Etats Unis, offre ses services au public, pour arpenter et marquer les limites de toutes les terres dans quelque partie de la Louisiane qu'elles se trouvent.
Il continuera comme par le passé, toutes les opérations, soit comme arpenteur, ou comme ingénieur. Tels que alignements, arpentages, plans, dessins, niveaux, profils, calculs d'excavations, levées, le contenu de murs, etc. etc., en ville ou à la campagne. Il portera la plus grande promptitude dans l'exécution des commandes qui lui seront données. Les prix seront modérés, et les conditions soit pour du comptant.
FRED. WILKINSON,
Bureau no. 59, rue des Magasins, à l'Arcade de Banks. 11 déc—16, 2m

PORTER DE LONDRES—200 barriques Porter de Londres et de la bière brune, en barriques contenant chaque 6 douzaines quarts de pintes et 8 douzaines pintes, de la maison réputée de Duncan, Dunbar & Sons, garantis être bonne ordre, en débarquement du navire Elizabeth, de Londres, à vendre par H. & W. ANDERSON,
3 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
31 décembre 1838.
CETTE Institution vend des traites sur Londres et sur Paris.
31 dec—20 A. BAUDOUIN, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1839.
CETTE institution tire sur Paris, et donne des checks sur New-York, Lexington et Cincinnati.
21 dec MARTIN GORDON, caissier.

SUCRE et mélasse—300 boucauts de beau sucre bien paré, [illegible] BARTHET & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU.
SUCCESSION JOSEPH GRAVIER, h. de c. l.—Le jeudi, 7 février 1839, à midi, en vertu d'un décret rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Joseph Gravier,
Une propriété située au faubourg Ste-Marie et comprise entre les rues Perdido, une rue qui ne porte pas de nom, Poydras et Carondelet, divisée en six lots de terre, d'après un plan particulier dressé par L. J. Pilié et Springfield, arpenteurs, le 9 octobre 1839. Lesdits terrains, désignés sur ledit plan, par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, et ayant, mesure américaine, savoir:
Le n. 1, 30 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et face à ladite rue qui n'a pas de nom.
Les nos. 2, 3, 4 et 5 ayant chacun 24 pieds 1 pouce de face à ladite rue Perdido sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Et le no. 6, 27 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue qui n'a pas de nom, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble toutes les bâtisses, circonstances et dépendances desdits terrains, ainsi que tout est figuré sur ledit plan qui se trouve présentement exposé à la Bourse.
Conditions:—Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, en cas de non paiement les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que cette clause puisse autoriser les acquéreurs à en retarder le paiement.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant Charles Boudousquié, notaire public.
4 jan—10, 4, 7, 10, 15, 24, 28, 31, 4, 7

PAR DORIOCOURT & DIDION.
IL sera vendu mercredi 9 janvier prochain, à la Bourse, de la rue St. Louis à midi:
UN LOT DE TERRE situé au nouveau faubourg Ste. Marie, ilet 30, entre les rues Girod, St. Paul et Perdido, mesurant 30 pieds, 9 pouces, 5 lignes de face à la rue Perdido, sur 100 pieds, 9 pouces 6 lignes de profondeur, ce terrain est près de la halle de la rue Poydras.
ONZE LOTS au nouveau faubourg Marigny, ilet 53, entre les rues Union, Français, Solidelle et Prosper, désignés par les Nos. 7, 8, 9 et 10 à 21, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
HUIT LOTS, même faubourg, ilet 54, entre Français, Union, Joséphine et Solidelle, mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Union sur 150 pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur désignés par les Nos. de 14 à 21.
UN LOT, même faubourg, ilet 92, désigné par le No. 12, formant l'encoignure Annette et Force, mesurant 130 pieds sur la rue de la Force, sur 30 pieds face à la rue Annette.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6, et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
31 dec—1, 3, 7, & 9.

SYNDIC'S SALE—By order of the Hon the Parish Court in and for the city and Parish of Orleans, will be sold at auction by
MARC FRUCHE COUGOT,
on Saturday, 26th January next, at the City Exchange, St Louis street, at 12 o'clock noon, the following property, abandoned by D M Hughes, to his creditors, to wit:
1. Two lots of ground with all the improvements thereon, situate in square No 67, suburb Annunciation, bounded by Colysium Walk, Prytaneum Walk and Prytaneum and Euterpe streets.
Lot No 1 measuring 14 feet 11 inches front on Colysium Walk, 83 feet front on Prytaneum basin, 67 feet 4 inches or thereabouts on the boundary line of lot No 19, and 96 feet 7 3-4 inches in the rear of said lot No 19, 130 feet 11 inches on the boundary line of lots Nos 2 and 5.
Lot No 19 measuring 86 feet 8 inches on Prytaneum basin, 45 feet 10 inches on Prytaneum Walk, 111 feet 10 3-4 inches on the boundary line of No 16, and about 87 feet 4 inches on the boundary line of No 2.
The whole agreeably to a plan drawn by Joseph Pilie City Surveyor, on the [illegible] February, 1833, and deposited in the office of L T Caire notary public.
Terms of payment, cash.
2. One lot of ground designated as No 1, on a plan deposited at the Sheriff's office, together with a brick house and other improvements; said lot measuring 30 feet 4 1-5 inches on Foucher street, widening in the rear to 31 feet 1-5 inches, by 88 feet 10 inches in depth on the lower line, and 92 feet 10 inches on the upper line which separates it from No 2.
Terms of payment $3366.66 2-3 cash, with interest from 26 March 1838, cash, $3366.66 2-3, payable 26th March, next, $3366.66 2-3 payable 26th March 1839, and the balance 1-5th cash, 4-5ths in 6, 12, 18 and 24 months in notes satisfactorily endorsed.
3. 8 lots of ground with all the improvements and buildings thereon, situate in faubourg Lafayette, Parish of Jefferson, and designated by the letters A B C D E F G and H, in square No. 20, on the plan drawn by F Jacob Rothhaas, Deputy Surveyor General, and approved by L T Bringier, Surveyor General and deposited as plan No 11 in the book of plans of Joe Benaker Marks, Notary Public.
Lots A and B measure each 31 feet 11 inches and 4 lines front on Chenes street, by 160 feet 3 inches and 5 lines in depth.
Lot C forms the corner of Phillip and Chenes sts and measures 31 feet 11 inches, 4 lines, on Phillip street, by 127 feet 10 inches and 5 lines in depth and front on Chenes street.
Lots D E and F measure each 31 feet 11 inches and 4 lines front on Phillip street, by 127 feet 10 inches and 5 lines in depth, the whole in parallel lines.
Lots G and H measure each 30 feet, 4 inches and 2 lines front on Phillip street, and same depth as the preceding the whole American measure.
Conditions, 1-5th cash, and the balance at 6, 12, 18 and 24 months, in notes endorsed at satisfaction.
4th. The undivided half of a square of ground designated by No 169, situate in faubourg Livaudais, bounded by Apollo, Nayades, and First streets, and by faubourg Lafayette, measuring 180 feet, 6 inches on Apollo street, 192 feet 6 inches on Nayades street, 300 feet on First street, and 300 feet on the line dividing it from faubourg Lafayette.
Terms of payment 1-5th cash, and the balance at 6, 12, 18 and 24 months in notes satisfactorily endorsed.
5th. A House and Lot situated in Exchange place, between Canal and Customhouse streets, measuring 19 feet 5 inches front by 59 feet 4 inches in depth, as per plan drawn by A E Forstall, 1st March 1833, annexed to an act passed before W Christy, not. pub, on the 9th July 1833.
Terms of payment—one fifth cash and the balance at 6, 12, 18 and 24 months, in notes bearing mortgage and satisfactorily endorsed.
6th. The undivided half of 21 Squares of Ground, situate in faubourg Montreuil, and designated as follows, on the plan of said faubourg, drawn the 16th June 1831, and deposited in the office of Octave de Armas, notary public, viz:
No 28, 6 lots; No 29, 12 lots; No 30, 6 lots; No 31, 6 lots; No 32, 4 lots; No 33, 6 lots; No 34, 6 lots; No 35, 4 lots; No 36, 6 lots, No 37, 6 lots, No 38, 12 lots, No 39, 6 lots, No 40, 6 lots; No 41, 12 lots; No 42, 6 lots, No 43, 6 lots, No 44, 12 lots, No 45, 6 lots, No 46, 6 lots, No 48, 6 lots, and No 51, 6 lots.
Terms of payment one fifth cash, and the balance at 6, 12, 18 and 24 months, in notes bearing mortgage and satisfactorily endorsed.
7th. Two Lots of Ground situate near Pass Christian, Hancock county, state of Mississippi, designated on the plan made by L. Sireyh, architect, on the 6th June 1836, and deposited in the office of Dav. L. McKay, not. pub. by the Nos 45 and 46.
Lot No 45 being of one half arpent front on the gulf of Mexico, by 28 arpents 113 feet deep on the side next to No 44, 28 arpents 113 feet deep on the side adjoining [illegible], and 96 feet in width in the rear.
Lot No 46 adjoining the preceding and of the same dimensions.
Terms of payment—$603 and interest from 14th December 1837, cash; and the balance one fifth cash and four fifths in notes at 6, 12, 18 and 24 months in notes bearing mortgage and satisfactorily endorsed.
8th. The negro boy THOMAS, aged about 23 years. Terms of payment, one fifth cash and the balance at 6 and 12 months in notes bearing mortgage and satisfactorily endorsed.
The acts of sale to be passed before Felix Grima, not pub. at the expense of the purchasers. 4 jan

LEGION DE LA LOUISIANE.
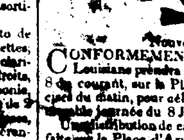
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1839.
CONFORMEMENT à la Loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira, mardi 8 du courant, sur la Place d'Armes, à 10 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire de la mémorable journée du 8 Janvier 1815.
Une distribution de cartouches et de gargousses sera faite sur la Place d'Armes.
Le major commandant l'Artillerie fera tirer un salut de 6 coups de canon à la pointe du jour.
Les commandants de compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et gibernes.
La compagnie des Cavaliers Volants, capitaine Pradel, se rendra sur la Place d'Armes une heure avant la revue pour fermer la grille et en garder les portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général J. B. Plauché commandant la Légion. D. AUGUSTIN,
4 janv Aide-de-camp.

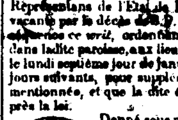
PROCLAMATION.
E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, aux Juges de la Cour de Paroisse de Natchitoches, et à tous ceux que ces présentes concerneront.
ATTENDU que le siège de l'un des représentans de la paroisse des Natchitoches à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, est devenu vacant par le décès de R. Rousseau; je lance en conséquence ce writ, ordonnant qu'une élection ait lieu dans ladite paroisse, aux lieux ordinaires des élections, le lundi septième jour de Janvier prochain, et les deux jours suivants, pour suppléer à la vacance ci-dessus mentionnée, et que la dite élection soit conduite d'après la loi.
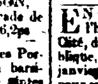
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingt-deuxième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-trente huit, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante-troisième.
Par le Gouverneur: (signé) E. D. WHITE.
WM. C. C. CLAIBORNE,
Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION.
E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, aux Juges des Paroisses d'Est et Ouest-Feliciana, et à tous ceux que ces présentes concerneront; Salut.
ATTENDU, que le siège du Sénateur du comté de Feliciana, dans le Sénat de l'Etat de la Louisiane, est devenu vacant par le décès de Joseph E. Johnson, je lance en conséquence ce Writ, ordonnant qu'une élection ait lieu dans le dit comté, aux lieux ordinaires des élections, le jeudi dixième jour de Janvier prochain et les deux jours suivans, pour suppléer à la vacance occasionnée comme il est dit ci-dessus, et que la dite élection soit conduite conformément à la loi.
(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce 27e jour de décembre de l'année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-trente-huit, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante troisième.
Par le Gouverneur, (signé) E. D. WHITE.
WM. C. C. CLAIBORNE,
Secrétaire d'Etat.

CHARLES O. COLE, peintre de portraits, a transporté son laboratoire au No. 9, rue Royale, dans l'édifice de Mr. Musson, quelques portes après la rue du Canal. 3 jan—1

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Madison, No. 38, le lundi 7 janvier 1839, à 4 heures P. M. un lot de meubles, saisi pour satisfaire le jugement rendu en faveur du Dr. Formento.
Conditions—Comptant. R. BEAUREGARD,
27 dec [illegible]

SUCRE—28 boucauts, en magasin, à vendre par GOURDAIN & BENIT,
4 janv 15, rue Conti.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés, 300 caisses champagne, qualité supérieure, marque Jacquesson.
LOREILHE & VALETON,
No. 33, rue Royale.

SEL—925 sacs brun de Liverpool, à flot, et à vendre par J. D. BAILEY,
4 janv 14, rue Bienville.

BOTTES, SOULIERS & BROGANS—133 caisses en débarquement des navires Coromande et Carolina, à vendre par [illegible]

PAR LE SHERIFF.

Mrd. McMahon vs. Joseph Grant, jr.
COUR DE PAROISSE—No 11,110—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi, le vingt-huit janvier 1839, à une heure de relevée,
Une terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située au faubourg Ste. Marie, nommée quatre-vingt-seize, sur un plan fait par Joseph Pilié, le treize décembre 1831, annexé à une vente passée par devant G. R. Stringer, notaire, le dix-neuf juin 1829; le dit lot se trouve dans l'ilet compris entre les rues Baronne, Carondelet et Girod, ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Baronne, sur cent-vingt pieds de profondeur, borné du côté près la rue Girod, par les lots Nos. 97 et 99, sur la ligne du fond par le lot No. 107, et du côté de la rue Julie, par le lot No. 95, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—Huit mille deux cent cinquante piastres, avec intérêts à cinq pour cent sur trois mille cinq cent piastres, du vingt mars 1838, [illegible] comptant. Quatre mille sept cent cinquante piastres payables le vingt-cinq février 1839, [illegible] comptant. C. F. HOZEY, Sherif.
24 dec

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—U. Beaune contre Spencer [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Jeudi, le dix-sept Janvier 1839, à une heure de relevée.
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, &c, qui lui appartiennent, situé au faubourg Delord, et désigné par le No. un, sur un plan tiré par B. Buisson, arpenteur, daté du vingt-sept février 1835, et déposé en l'office de Jules Mossy, notaire, au livre de plans No. [illegible] Le dit lot mesure trente-un pieds, [illegible] de face à la rue des Magasins, sur quatre-vingt-dix-huit pieds [illegible] pouces de profondeur. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
15 dec C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire de Fk. Perret & Gally, portée comme No. 14,684 sur le docket de ladite Cour.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le dix sept Janvier 1839, à une heure de relevée, la moitié indivise, appartenant à Spencer Gloyd, de cinq lots de terre, ensemble avec tous les droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et dépendances qui leur appartiennent, situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, et désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq de l'ilet numéro vingt neuf, sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, daté du seize février 1837, et déposé en l'office de Felix de Armas, notaire; le lot No. un, forme l'encoignure des rues Jackson et Robertson, et mesure soixante pieds face à la première, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière; le lot No. deux mesure quarante et un pieds face à la rue Robertson, sur environ cent vingt pieds de profondeur, [illegible] et cent cinquante pieds huit pouces de profondeur sur le côté opposé; le lot No. trois, forme l'encoignure des rues Canal et Robertson, et mesure soixante pieds face à la première, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière; le lot No. quatre mesure cent vingt pieds [illegible] sur la ligne du fond qui le sépare du lot No. deux; et le lot No. cinq mesure [illegible] pieds face à la rue Jackson, entre la rue Robertson et la terre concédée par le Congrès au général Lafayette, [illegible] cent vingt pieds de profondeur, et environ quatre vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond; saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—No 11,279—Étienne Carlon vs. Louis Bertonneau & al—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le vingt deux janvier 1839, à une heure de relevée,
Sept lots de terre, situés dans le district destiné à l'agrandissement du faubourg Washington, au dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues de la Levée, Jumonville, Delery et Tricou désignés comme [illegible], sept, huit, neuf, dix, onze et douze de l'ilet No deux, sur un plan tiré par Depouilly, daté du dix février 1837. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. C. F. HOZEY, sherif.
18 dec

COUR DE PAROISSE—No [illegible]—W. S. Vigers & Cie contre Chazal Thomas & al—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quinze janvier 1839, à une heure de relevée,
Un lot de terre désigné comme No. douze, compris entre les rues Casacalvo, Grands Hommes, Monroe et des Patriotes, contenant vingt six pieds de face [illegible] Les dimensions sont approximatives [illegible] saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. C. F. HOZEY, shérif.
13 dec

COUR DE DISTRICT—No 14,666—B. J. Cazenove contre J. B. Allard—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, le quinze janvier 1839, à une heure de relevée.
Onze ilets ou portions d'ilets de terre situés au faubourg Washington, numérotés conformément à un plan fait par Tourjolet, député voyer, daté du [illegible] février 1837, [illegible] 17, 47, 89, 90, 91, 92, 93, 96, 97 & 98. Ledit plan est déposé en l'office de A. Mazureau, notaire public.
No. 13 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilié, de la [illegible] et la promenade des Florides.
No. 17 contient 24 lots, et est compris entre les rues [illegible] et la promenade des Florides.
No. [illegible] contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilié, Canonge, Manuel et des Patriotes.
No. [illegible] contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilié, Manuel et des Patriotes.
Une partie du No. 90 contenant 17 lots, et comprise entre les rues Hancock, Monroe et des Patriotes, et la propriété de Charles Briggs.
Une partie du No. 91 contenant 7 lots, et comprise entre les rues Gordon, Monroe et des patriotes, et la propriété de Charles Briggs.
No. 92 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilié, Manuel et Bolivar.
No. 93 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilié, Canonge, Manuel et Bolivar.
No. 96 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilié, Canonge, Bolivar et Foi.
No. 97 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilié, Bolivar et Foi.
Une partie du No. 98 contenant 5 lots, et comprise entre les rues Hancock et Foi, et la propriété de Charles Briggs. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
13 dec Conditions: comptant. C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT—No [illegible]—A. W. & R. M. Haines contre Alexander Armstrong.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quinze Janvier 1839, à une heure de relevée.
Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui leur appartiennent, situés dans l'ilet compris entre les rues Edward, Magasins, Bassin et Constance, au faubourg Lacourse, en cette ville, désignés par les numéros trente, et trente un, sur un plan tiré par Allou D'Hémécourt, député voyer, le seize mai 1835, et déposé en l'office de H. B. Cenas, not. pub., les dits lots mesurant, trente et un pieds, neuf pouces et trois quarts de pouces face à la rue Edward, sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces de profondeur, et trente quatre pieds de largeur dans le fond, mesure américaine saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
C. F. HOZEY, Sherif

COUR DE PAROISSE—No 11331—Chistoval Moreno contre J. W. Collins.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quinze Janvier 1839, à une heure de relevée.
Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. trois, dans l'ilet No. [illegible], sur un plan fait par C. F. Zimpel, le deux février 1833, et déposé en l'office de Carlile Pollock, not. pub., ayant mesure anglaise, vingt-sept pieds, quatre pouces et six lignes, face à la rue des Champs Elisés, sur cent dix pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
C. F. HOZEY. Shérif.

COUR DE DISTRICT—No [illegible]—F. [illegible] Degruy contre C. F. Zimpel—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le quinze janvier 1839, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé au faubourg Saulet, près de la Nouvelle Orléans, désigné par le No. [illegible], sur un plan tiré par J. Pilié voyer, du quatre mai 1833. Le dit lot forme l'encoignure des rues Calliope, Hercules, [illegible] face à la rue Hercules, [illegible] de profondeur, entre lignes parallèles, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: deux cent trente neuf piastres soixante cinq cents, avec intérêts sur deux cent trente six piastres dix cents, du seize février 1838, jusqu'à parfait paiement, et les frais d'instance comptant, et la balance payable le treize février 1839. L'acquéreur fournira son billet endossé à satisfaction.
C. F. HOZEY, shérif

COUR DE DISTRICT, No [illegible]—Joseph Gourdain h. c. l. contre Willis Holmes & Joseph Nash—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le vingt huit janvier 1839, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, de cette ville, mesurant, mesure anglaise, soixante quatre pieds, deux pouces et demi face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et St. Joseph, sur cent soixante pieds un pouce de profondeur, borné du côté de la rue Julie par la propriété ci-devant de Charles Byrne, et de l'autre par [illegible] de J. E. Tourné, conformément à un plan du dit lot, tiré par Allou D'Hémécourt, arpenteur, du [illegible] décembre 1833, et déposé en l'office de Théodore Seghers, notaire, avec toutes les améliorations et dépendances du dit lot, le dit lot est subdivisé en deux lots, Nos. un et deux sur le dit plan. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. C. F. HOZEY, Shérif.

COUR DES DISTRICT, No. [illegible].—F [illegible] de Gruy contre Littleton Bailey et autres.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, lundi le vingt huit janvier 1839, à une heure de relevée.
Deux lots de terre situés au faubourg Saulet, près de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros un et deux, sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, daté du vingt avril 1833, les dits lots font face à la rue Constance, entre les rues Melicerte et Bartholomew, ayant (mesure américaine) [illegible] face à la rue Constance, sur cent vingt pieds, dix pouces [illegible] de profondeur entre lignes parallèles [illegible] Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: [illegible] et les frais d'instance Comptant, et la balance payable le treize Février 1839. L'acquéreur fournira son billet endossé à satisfaction.
C. F. HOZEY, Shérif.

KERSEYS—60 balles Kerseys, à vendre par LEVI H. GALE,
63, rue de la Commune.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Louis François Canonge, débiteur, ses créanciers pour un atermoiement—Les créanciers de Louis François Canonge, sont par les présentes sommés de se rendre en l'étude de [illegible], notaire public, le samedi 19me jour du mois de janvier prochain, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération la demande du dit Canonge pour un atermoiement, [illegible] Par ordre de la Cour, [illegible]
3 jan—6

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge. 24 dec. 1838—La Municipalité No. 2, pour l'ouverture de la rue [illegible]—Sur motion de M J. J. Mercier, avocat de la Municipalité No. 2, et sur la production [illegible] d'un tableau d'estimation, et d'un rapport final signé par les commissaires d'estimation, enregistré dans cette Cour, le 22 [illegible] courant, il est ordonné qu'avis public soit donné [illegible] en anglais, dans deux des journaux publiés en cette ville, aux personnes suivantes savoir: [illegible] P. Rillieux, N. Rillieux, A. Fernandez, E. Barthe et Fine Perrault, Aug. Reynal, [illegible] de produire [illegible] après la publication du présent avis les raisons pour lesquelles le dit tableau et le rapport ne seraient pas dûment homologués.
ARMAND GUYOL,
Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—17 décembre 1838—No. 10,346—Alphonse Fleury contre ses créanciers—Sur motion de M. N. Delery, avocat de Mme. Bte. Grouix, l'un des créanciers de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que l'assemblée des créanciers qui devait se tenir le 9e. jour du mois de décembre dernier n'ayant pas eu lieu, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu en l'étude de Charles Foulon, notaire public, le 4e. jour du mois de janvier prochain, afin de procéder à la nomination d'un autre syndic, conformément à un jugement rendu le 27 octobre dernier—Extrait des minutes—Bureau du greffier.
LOUIS R. COURTIN, député greffier.
18 dec—3t, 9pa

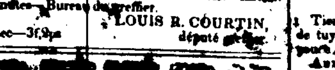
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.
ARRANGEMENT POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	4 h.	A M	Char à cheval à	5 h.	A. M.
Locomotive	6	"	Locomotive	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	"	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P M	"	3	"
"	4	"	"	5	"
"	6	"	"	7	"
"	8	"	"	9	"

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.
CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.
Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera à partir toutes les heures; à sept heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et aux heures et demies du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.
Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.
Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.
29 nov JOHN HAMPSON, [illegible]

LE soussigné a perdu ou égaré, un billet à ordre dont voici la teneur: "Nouvelle Orléans, 15 novembre 1838.—Trois ans après la date, je promets de payer à l'ordre de Noah Harrington, la somme de trois cents piastres, [illegible] pour valeur reçue. (Signé) R. PUTNAM.
Endossé:
N. Harrington Jr.
Tourné & [illegible]
B. Cadillan, Ex. [illegible] Lafaye.
Ledit billet a été présenté pour paiement, par Amédée Ducatel, notaire public, le 17 de novembre 1838, [illegible] n'est d'aucune valeur et d'aucune utilité à personne autre qu'à [illegible] sont par le présent avertis de ne pas le payer à personne autre qu'au soussigné.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.
20 dec—3, 14, 10 C. N. DELERY.

LE soussigné, syndic de la faillite Stanislas Legault Jeune, désirant mettre en ordre le tableau de répartition de ladite faillite, prie les personnes qui auraient des réclamations à faire, de les lui adresser dans le délai de dix jours, au bout desquels le tableau sera clos Nouvelle-Orléans, le 24 décembre 1838.
E. L'HOTELIER Fils.
25 dec—10 15, rue Toulouse.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE—A dater du 29 du courant, tous les samedis à 4 heures après midi, une voiture partira de l'encoignure Royale et Dumaine, pour le Détour des Anglais et reviendra en ville le lundi matin. Les personnes qui désireront aller jouir de la journée du dimanche à la chasse pourront profiter de cette occasion moyennant $3 par personne pour aller et revenir. Elles trouveront là, un logement commode et une bonne table.
25 dec—10 GUERIN & POUVERIN

AVIS—Les contribuables de la 3ème Municipalité, sont prévenus que tous les comptes arriérés pour la taxe de 1837, ont été remis à l'avocat de la Municipalité, qui commencera les poursuites dans les dix jours qui suivront la présente.
Ceux qui voudront éviter des frais, sont priés de payer au bureau de Mr. E. M. Carraby, rue Royale No. 175. 29 dec—10

GARMAN & McMAHON,
Marchands Commissionnaires.
Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 dec

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés, 80000 cigares de la Havane; 10 barils de [illegible]; 100 sacs de sel, et toute sorte de conserves alimentaires [illegible]
22 dec H. PALOC & DUFOUR.

H. & W. ANDERSON,
Nos. 82 & 84, RUE TCHOUPITOULAS.
Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eau-de-vie et liqueurs étrangères.
28 nov NELLE. ORLEANS.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour [illegible], établissement de Vr. RULH, pharmacien-chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, on trouvera constamment [illegible] eaux de Seltz, [illegible] de Vichy, de Spa, de Weilbach, de Clermont-Ferrand, de [illegible], de Barèges, [illegible]
Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, [illegible] 27 dec

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON
Francis A. Dickins, de la ville de Washington, ayant renoncé à l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départemens de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et les différens départemens du gouvernement, [illegible] Il s'occupera de toutes les réclamations pour préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations [illegible] perdus au service des Etats-Unis [illegible] aux invalides, [illegible] de la Révolution et de la Marine; réclamations pour services rendus pendant la Révolution, [illegible] aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui devront être portées devant le Congrès ou les offices publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.
M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.
Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.
Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans. [illegible]—1m

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne.
Un grand assortiment de livres d'éducation et de littérature.
Livres de prières et de piété, reliure ordinaire, et un superbe assortiment de reliures riches pour étrennes.
Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jésus Christ et de quelques auteurs classiques.
Editions dites compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.
Articles de dessin, boîtes de peintures fines, pastels, cadres et ivoires à miniatures, pinceaux, crayons, &c.
Papier français de qualité supérieure, à lettres, à calquer, Joseph et à musique.
Etuis de mathématique, portefeuilles, souvenirs, &c.
Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.
Il tient constamment un assortiment de graines de jardinage, garanties fraîches. 26 nov—3m

DOUBLONS à vendre par G. R. STRINGER,
29 dec 58, rue du Canal

A VENDRE en magasin, par le soussigné;
300 Onces Sulfate de Quinine Pelletier,
600 Caisses Cognac à l'eau-de-vie, premier choix;
300 Caisses Vin Rouge;
1 Caisse Linon français;
200 Caisses Liqueurs assorties;
300 Malles françaises;
100 Caisses Absinthe suisse;
100 Paniers Champagne, première qualité;
Parfumerie assortie;
Porcelaines de table,
1 caisse livres d'éducation, français.
G. WARTELLE,
17 dec—1m 151, rue St-Louis.

CUCULLU, LAPEYRE & Co, offrent à vendre
130 Sacs beau Café Vert de Santiago;
100 barils do de Havane. vieux;
350 Caisses Sucre blanc de la Havane;
40 do Sucre brun do;
300 Balles Tabac en feuille, de Cuba;
10 Barils Amandes Taragone;
120 Livres Safran espagnol;
400,000 Cigares, qualité supérieure, et de toutes descriptions. 24 dec

David L. Adams. J. D. Swift,
ADAMS & SWIFT,
Marchands commissionnaires en général
Louisville, Ky.
Des avances libérales seront faites sur consignations, aux maisons ci-dessus décrites.
PIERCE SHANNON & BROTHER,
28 dec 57, rue des Magasins.

TOILE D'IRLANDE—Le soussigné a reçu par le Ellen-Brooks de Belfast, la Medford et le [illegible], un grand assortiment de toiles 4/4, en pièces et en mi-pièces, des plus bas prix raisonnables à des qualités extra-fines; aussi, toile à draps 5/4 et 6/4; le tout de la meilleure qualité, et qu'il vendra aux acheteurs en termes libéraux. WILLIAM PREHN,
3 jan 56, Douane, en face de l'Allée de la Bourse.

QUINCAILLERIE—En déchargement du Steamer Louisville, 150 carabines avec batteries à pierre et à capsules, 56 fusils de chasse, 100 paires pistolets, 1 barrique poêle à frire, à manche courts, 9 caisses de 40 grosses cuillers étamées, trois caisses pierres à fusil, 4 caisses Haches de Lyndon et Adams, de la Caroline, à vendre au plus bas prix raisonnable par WOOD & SIMMONS,
3 jan 30, rue des Magasins.

PIANO-FORTE DE PARIS—[illegible] du Havre, à vendre par les soussignés,
6 Pianos, 6 Pianos-carrés, 2 pianos verticaux, de la manufacture de Pleyel & Co, de Paris.
[illegible]

A LOUER.

A LOUER un magasin [illegible] de Dépôt, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine. 4 jan

A LOUER—Les deux étages d'un magasin situé rue de Chartres No. 84. S'adresser à [illegible], rue de Chartres.

A LOUER—La partie supérieure du magasin No. 95, rue St-Louis, [illegible] S'adresser chez LEGENDRE & BERNIAUD, 27, rue St-Louis.

A LOUER—[illegible] S'adresser à [illegible] SANDERMAN, 17, Vieille Levée [illegible] Dumaine.

A LOUER OU A VENDRE—La belle MAISON habitée par Mr. David Olivier, occupée [illegible] par Mr. L. Cabache, pour un collège. Cette propriété convient à une grande famille [illegible] S'adresser à Mr. L. Cabache, ou à Mr. E. Barthe, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, de midi à deux heures. 20 dec—15, 3ps.

A LOUER—Les quatre Magasins maintenant en construction, rue de Chartres, [illegible] dans les bâtisses de la Banque [illegible] Possession en sera donnée le 1er. Janvier prochain. S'adresser à la Banque des Améliorations. J. B. RABOTEAU, caissier.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER.—Cette belle et agréable maison de résidence, [illegible] du Canal, No. 161, [illegible], est maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux.

A LOUER—Un Magasin [illegible], situé dans l'Allée de la Bourse, entre Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 déc

A LOUER—Diverses maisons pour des familles [illegible] terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Bureau John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. [illegible], rue Royale. 19 nov

PLAT & CLARK,
FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,
No. [illegible] rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/8 de pouce à 4 pouces.
Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 m3ps

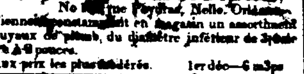
GRAINES FRANÇAISES
Jardinage et Fleurs,
D'importation directe.
Garanties de la récolte de 1838.
A vendre par W. M. DINN,
A son nouvel établissement, No. 17, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.
La collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, [illegible] toutes les variétés, [illegible] de fleurs de Hollande, superbes dahlias de plus de 300 variétés, plantes de serre et de jardin, arbres à fruits, groseilliers, framboisiers, fraisiers, vignes, Catawba, Isabelle et autres, graines [illegible] herbes de prairies et pâturages, [illegible] mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) [illegible] leur culture.
Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets [illegible] étiquetés, propres à leur détail et en boîtes de la valeur de $10 à $100, ou par douzaine, par livres ou boisseau—Les habitans trouveront des boîtes bien assorties de $5 à $50—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités [illegible] très modérés.
Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, [illegible]

UN teneur de livres en partie double, expérimenté, (30 ans [illegible] âge) ayant une grande habitude des affaires commerciales et autres, désire être employé dans un comptoir, ou à une gestion, ou même à une surveillance de tout établissement quelconque. Il fournira tout les renseignements qu'on pourra lui demander, [illegible] S'adresser au bureau. 5 déc

ENTREPOT DE SELLERIE
No. 6, rue de la Vieille Levée.
JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des mêmes articles, [illegible] expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à prendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables, pour comptant, en billets endossés à satisfaction, [illegible] ci-dessous mentionnés:
Selles [illegible]
Selles [illegible]
Brides [illegible]
Porte [illegible]
Selles de demoiselles et d'enfans.
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles couvertes en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de gourmette en maroquin, [illegible] en cuir de corbon et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Charrues [illegible]
Tous ces articles peuvent être obtenus [illegible]
1er déc

$50 DE RECOMPENSE—Il a été volé pendant la nuit du 28 au 29 décembre dernier, une cassette noire contenant environ $5000 en billets de banque et billets de municipalité. Ce vol a été commis au bureau du recorder de la 1ère municipalité; quiconque donnera des renseignements [illegible] PAUL BERTUS,
29 dec Recorder de la 1ère. [illegible]

A VENDRE par le soussigné,
100 barriques vin rouge St-Julien, [illegible]
150 do do St-Estèphe de 1836, [illegible] et 1837,
50 do do Gueydan,
100 do do Petits Médocs,
200 caisses vin rouge Léoville Médoc 1834,
200 do do St Julien do,
300 do do Haut Brion do,
200 do vin blanc Haut Sauterne do,
300 do do Haut Barsac do,
200 do do demi-bouteilles, Haut Sauterne et Haut Barsac.
Les vins en caisses [illegible] Veuve Deboo & Fils de Bordeaux. R. A. LEFEBVRE,
[illegible] dec 10, rue Toulouse.

A VENDRE—Un excellent briquetier, entièrement acclimaté et depuis nombre d'années dans l'Etat. Pour les conditions, s'adresser au No. [illegible] de la Douane.

A LOUER—Trois nègres de choix, bon bûcheron, et domestiques habiles. S'adresser à J. B. DESDUNES fils.
Rue Victoire, entre Mandeville et Espagne.
29 dec—6

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans le 16 novembre 1838—[illegible] New York, à vendre en sommes convenables [illegible] à UN POUR CENT de prime.
JAMES H. CALDWELL,
14 nov Président.

CONSULTATIONS MEDICALES.—Le Dr. Barelli, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, [illegible] arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, [illegible] particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies [illegible] Les personnes [illegible] recevront des consultations gratuites.
Consultation de 9 à 12 heures, rue Dauphine, No. 77.
17 dec—6m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—Les livres de souscription de la compagnie [illegible] seront ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, [illegible], à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
5 déc WM FURST, Secrétaire.

AVIS.
GEORGE BUCHANAN & Co.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES.
No. [illegible] rue du Camp.
1er déc
AVIS—Les soussignés ont formé [illegible] pour la transaction des affaires de commission, sous la raison de GEORGE BUCHANAN & Co.
GEORGE BUCHANAN.
W. E. BUCHANAN.
1er déc—6m [illegible], rue du Camp.

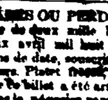
MULETS—Quarante paires [illegible] superbes mulets du Kentucky, à vendre [illegible] STARKEY & WHITTINGHAM.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. [illegible]—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à visiter leur grand assortiment de VOITURES, [illegible]
[11 oct] H. BEACH & Co.

EGARES OU PERDUS—1o Un billet de la somme de deux mille huit cents piastres daté du vingt-six avril mil huit cent trente-sept, payable à deux ans de date, souscrit par veuve [illegible] Le public est prévenu de ne pas le négocier parce qu'il fait partie [illegible] de l'inventaire.
2o Un billet de la somme de quatre mille cinq cent dix-sept piastres cinquante cents, daté du [illegible] juillet mil huit cent trente-six, souscrit par François Hypolite [illegible], à l'ordre de Ms. F. J. Tricou, qu'il a endossé, payable à trois ans [illegible] par conséquent échéant le vingt et un juillet mil huit cent trente-neuf. Ce billet a été payé par anticipation, et l'hypothèque qui en garantissait le paiement annulée, [illegible]
Les renseignements qui pourraient être fournis sur ces deux billets seront reçus avec reconnaissance au No. 47, rue St. Louis. 13 déc—10, 3p

CIMENT romain, 100 barils, [illegible] en débarquement du navire Elizabeth [illegible] et à vendre à bas prix à prendre au débarquement, par W F VIGERS & Co.
3 janv 30, Bienville

HUNT & HOWARD,
MARCHANTS DE COMESTIBLES,
En Gros.
No. 83, Nouvelle Levée, fournissent aux habitants aux bateaux-à-vapeur [illegible]

AUX CHIMISTES ET DROGUISTES.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont été nommés les seuls agents de la Compagnie d'Apothicaires de Liverpool, dont le capital est de £100,000. Ils recevront et transmettront les ordres, et donneront toutes autres informations, ainsi que la liste des prix et des conditions [illegible] BARKER, BOOTH & Co.
1er janv—1m No 17, Exchange Place.

AVIS—Les affaires ci-devant conduites par Goodman & Levy, [illegible] seront à l'avenir continuées par les soussignés, sous la raison de Goodman, Levy & Co. G. S. GOODMAN,
L. A. LEVY Jr.
E. L. PHILIP.
1er jan S. BYTINGE.

D. CANOVA, [illegible] professeur de dessin au collège Jefferson, [illegible] 29 déc—1m

CHANDELLES DE SUIF—[illegible] ADAMS & HARTWELL, [illegible]

MAIS—[illegible] J. A. BARELLI & Co.
31, rue de la Commune.

[illegible] J. A. BARELLI & Co.

CABOTAGE.

POUR PORTSMOUTH.—La barque classée A 1, ASTORIA, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
4 jan 65, rue de la Commune.

POUR BOSTON.—Premier Navire.—Ligne de Lombard.—Le navire CAROLINA, classé A. 1, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au wharf de la rue St-Joseph, ou à JOHN A. MERRITT,
4 jan 53, rue du Camp.

PAQUEBOT POUR CHARLESTON.—Le brick ESTHER, classé A 1, ayant une partie de son chargement à bord, partira sous peu pour le susdit port. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser vis-à-vis des Maisons Triangulaires, de la Seconde Municipalité, ou à JOHN A. MERRITT,
4 jan 53, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA N.-ORLEANS ET CHARLESTON—Le brick ARABIAN, classé A 1, capt. Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour Charleston sous peu de jours. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. A. BARELLI & Co.
3 jan 31 rue de la Commune.

POUR NEW-YORK.—Le joli brick [illegible], partira sous peu. Pour fret de 50 barriques, ou la valeur, ou pour passage, s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD,
3 janv 24, rue Poydras

POUR ST-JOSEPH.—La goëlette ANDREW JACKSON, fine voilière, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
1er. janv 65, rue de la Commune.

Ligne de paquebots entre la Nouvelle Orléans et Baltimore.—Le [illegible] janvier—Le brick paquebot ARCHITECT, capitaine Gray, partira le jour ci-dessus désigné et prendra quelques passagers. S'adresser à G BEDFORD,
1 jan 22, rue Bienville.

POUR NEW-YORK—Le joli brick [illegible], capt. Wall, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage seulement s'adresser à KIDDER & HEAD
3 jan 24, rue Poydras.

POUR ST. MARKS.—La goëlette fine voilière CONSTITUTION, capitaine Woodbury, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
3 janv 65, rue de la Commune

POUR NEW-YORK—Ligne de Holmes—Paquebot régulier du 5 courant.—Le navire PANTHEON, capt. G. W. Avery, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira positivement. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY O AMES,
1 janv 48, rue du Camp

POUR SAVANNAH—La goëlette [illegible], fine voilière, capitaine [illegible], ayant son chargement engagé, peut prendre quelques passagers. S'adresser à G BEDFORD,
1 janv 22, rue Bienville

POUR SAVANNAH—La goëlette GEN. WARREN, (classée A 1), fine voilière, capt. Colley, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 30 boucauts, ou passage, s'adresser à G BEDFORD,
1 janv 22, rue Bienville

POUR BALTIMORE—Nouvelle ligne.—La barque LAFAYETTE, classée A 1, fine voilière, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours, s'adresser à LEVI H. GALE,
27 dec 63, rue de la Commune.

POUR PORTSMOUTH.
La barque WALHALLAH. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Dumaine, ou à JNO. A. MERRITT,
1er janv. No. 53, rue du Camp.

Ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Baltimore, le 13 courant.
La barque SOLOMON SALTUS, capt Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira comme il est ci-dessus mentionné. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
1er janv. No. 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière MARY CARVER, capitaine Barker, ayant la moitié de son chargement engagée, partira immédiatement. S'adresser à bord en face du marché supérieur, ou à WOOD & SIMMONS,
29 dec 30, Magasins.

POUR NEW-YORK.—La goëlette neuve et fine voilière, WILLIAM HART, capt. [illegible], ayant tout son chargement engagé, partira dans peu. Pour un fret sur le pont, ou passage, s'adresser à bord, ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
28 déc 65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick ISAAC FRANKLIN, classé A 1, capitaine Smith, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers, s'adresser à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co,
24 dec [illegible], rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier, MARY KIMBALL, capt. Wooster, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. [illegible] s'adresser à GEORGE BEDFORD,
24 dec 22, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—La goëlette ATLANTIC, capitaine Peterson, reçoit en ce moment du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bassin du nouveau canal ou à WALKER, KNIGHT & Co.
21 dec 26, Nouvelle Levée

POUR NEW-YORK—Passage seulement.—Le brick COCHICO, classé A 1, et fin voilier, capitaine Crosby, ayant son chargement engagé, peut commodément loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à GEORGE BEDFORD,
24 dec 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Passage seulement—Le brick CATHERINE, capitaine [illegible], ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira aussitôt que possible. Il peut commodément loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à GEORGE BEDFORD,
24 dec 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du fret pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 dec [illegible], rue Toulouse.

PORTS ETRANGERS.

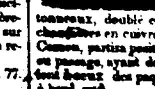
POUR GALVESTON (Texas)—Partant mercredi, 9 janvier, à 10 heures du matin—Le superbe navire à vapeur neuf et à basse pression, CUBA, du port de 600 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant deux chaudières en cuivre, sous le commandement du capt. Cannon, partira positivement le jour susdit. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, équivalent à ceux des paquebots des Etats-Unis, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.
On ne recevra en paiement du fret ou passage que des billets de la Municipalité, et il ne recevra pas de fret le jour de son départ. 31 dec.

POUR LIVERPOOL, LE HAVRE, OU UN AUTRE PORT EN EUROPE.—Le navire MERIDIEN, capitaine Williams, ayant terminé son déchargement, est maintenant prêt à recevoir une cargaison pour un des ports ci-dessus. Pour les conditions, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à JOHN F. LAGUERENNE & Co,
No. 9, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire MOZART, classé A 1, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret [illegible] de coton, s'adresser à bord ou à la presse à coton d'Orléans ou à LAURENT MILLAUDON,
1 janv 140, rue Bourbon

POUR MARSEILLE—La barque COSSACK, classée A 1, doublée et chevillée en cuivre, ayant un chargement entier engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
28 dec 65, rue de la Commune.

POUR TAMPICO.—La goëlette G. H. WATER, fine voilière, capitaine [illegible], partira très incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
31 dec

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier AUDUBON, capitaine [illegible], partira pour le dit port [illegible] l'équivalent de 300 barils [illegible] des emménagements pour les passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à R GRONING & Co.
29 dec

EN CHARGE POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier VILLE DE BORDEAUX, capt [illegible], partant le 10 Janvier prochain, peut encore prendre 200 balles coton.—S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à LARUE & PREVOST.
29 dec—8

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier VAILLANT, classé A 1, capitaine [illegible], ayant un chargement entier engagé, partira immédiatement pour le port susdit. Pour passage seulement, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
28 dec. 65, rue de la Commune.

Premier bâtiment—POUR MATAGORDA—Le brick EMELINE, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Heath, ayant les 2/3 de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
65, rue de la Commune.

POUR VERA-CRUZ—La barque ELIZA, ayant besoin de quelques tonneaux de fret, partira sous peu, et prendra quelques passagers. S'adresser à bord ou à H. PALOC & DUFOUR.
29 dec

POUR LA HAVANE—La goëlette SHIKA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagée, partira [illegible] Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
17 dec 24, rue Poydras.

A FRETER—La goëlette POTOMAC, fine voilière, capitaine Dyer, du port de 600 barils, s'adresser à E. & J. ANDREWS,
32, rue Gravier.

RIZ—150 boucauts riz de la Caroline, première qualité, en débarquement du brick Arabian, et à vendre par J. A. BARELLI & Co.
3 jan 31, rue de la Commune.

GRAISSE—[illegible] et 14 barils [illegible] à vendre par ADAMS & HARTWELL,
3 jan 36, rue Poydras.

PORC ET BŒUF—[illegible] barils mess porc, [illegible] à vendre par ADAMS & HARTWELL,
3 jan 36, rue Poydras.

MELASSE—60 barils mélasse, à vendre par SHALL & BROWN,
Agents de la raffinerie de sucre de Lafayette, [illegible] 1 jan

JEUX DE BARILS.—50 jeux de barils, propre à mélasse, bien faits, à vendre par E. & J. ANDREWS,
4 jan 32, rue Gravier.

HARENGS—300 Caisses harengs fumés de première qualité, en débarquement du navire [illegible], et à vendre par J. A. BARELLI & Co.
3 jan 31, rue de la Commune.

POUR L'INTÉRIEUR.

[illegible] Bateau à vapeur [illegible], nouvellement construit [illegible] commandé par le capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement [illegible] Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à [illegible] PIERCE SHANNON & BROTHER,
3 jan [illegible] Magasins.

[illegible] MALLE DES ETATS-UNIS [illegible] bateau à vapeur, pour passagers, [illegible]
18 dec

[illegible] REGULIER [illegible] TECHE, capitaine J. [illegible] la Nouvelle-Orléans, [illegible] et de Baton Rouge [illegible] Pour fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à GOURDAIN & BENIT,
29 nov [illegible] Conti.

PAQUEBOT REGULIER [illegible] POUR MEMPHIS ET RANDOLPH [illegible] Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, [illegible]
PIERCE SHANNON & BROTHER, 57, rue des Magasins.

[illegible] TUNICA [illegible] NASHVILLE [illegible]
FOLLAIN, BELLOCQ & [illegible]

[illegible] FOLLAIN, BELLOCQ & [illegible]

[illegible] GODFREY, LAWES [illegible]

[illegible] FOLLAIN, BELLOCQ & [illegible] ELOS.

LIGNES DE PAQUEBOTS.
[illegible] entre Boston et la Nelle-Orléans.
Cette nouvelle ligne a été organisée pour faciliter les voyages entre les ports de Boston et la Nouvelle-Orléans [illegible] composée des navires suivants:
CHEROKEE 415 tonneaux [illegible]
CAROLINA 400 [illegible]
CHARLESTON 375 [illegible]
COLUMBIANA [illegible]
[illegible]
JOHN A. MERRITT,
53, rue de la Commune. [illegible]

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE. ORLEANS ET BALTIMORE.
[illegible]
Navire BEAVAN, [illegible]
Barque SOLOMON SALTUS, [illegible]
[illegible] ARCHITECT, [illegible]
[illegible] GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

[illegible] LIGNE [illegible]
Devant partir [illegible] tous les LUNDIS [illegible]
Navire Orléans, capt. S. Sears, 509 tonneaux [illegible]
Navire [illegible], capt C C Berry, [illegible]
Navire [illegible], capt S Dole, [illegible]
Navire [illegible], capt. B Jackson, [illegible]
Navire Kentucky, capt J Bunker, [illegible]
[illegible]

DROGUES ET MEDECINES—J. B. [illegible] s'est établi en cette ville pour la vente en gros de drogues [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur [illegible]

50,000 SANGSUES—Reçues par le navire Ville de Paris [illegible] rue Condé [illegible]

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon [illegible]

SEL—8000 boisseaux sel des îles Turques [illegible] LEVI H. GALE, 63, [illegible]

MORUE—25 caisses [illegible]

PEPPER SAUCE [illegible] SHALL & BROWN, [illegible]